

NOTE D'INFORMATION

n° 23.23 – Juin 2023

77 435 élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés en 2021-2022 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteur : Laurence Brun, DEPP-A2
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

► Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 77 435 jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde ont été scolarisés en école élémentaire, en collège ou en lycée. C'est 12 871 élèves de plus qu'en 2020-2021. À ces élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés s'ajoutent 1 343 jeunes pris en charge par une mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et 294 jeunes en attente d'une affectation. Huit allophones nouvellement arrivés et scolarisés sur dix étaient déjà scolarisés avant leur arrivée en France et neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique, la plupart du temps dans des unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants (UPE2A).

► L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux enfants nouvellement arrivés en France comme aux autres. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Depuis 2014, la DEPP a mis en place une enquête annuelle permettant de quantifier le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire. Cette enquête recense tous les élèves allophones nouvellement arrivés du CP jusqu'à la terminale, sans condition d'âge, qu'ils soient scolarisés, pris en charge par une mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ou en attente d'une scolarisation. Un enfant entre dans le champ de l'enquête dès lors qu'il a passé le test de positionnement initial identifiant son besoin d'aide en français langue seconde (FLS).

Entre 2020-2021 et 2021-2022, le nombre d'élèves allophones scolarisés a augmenté de 20 %

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 77 435 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) ont été scolarisés.

Ces élèves « allophones nouvellement arrivés » ont pu bénéficier d'un soutien linguistique au fur et à mesure de leurs arrivées, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire, l'objectif étant qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement

possible dans une classe sans soutien linguistique.

Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est « allophone nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif en FLS existe. L'élève sort donc du champ de l'enquête dès qu'il devient autonome en français et que son besoin disparaît. Dans cette note d'information, l'emploi de l'expression « élève allophone » fait ainsi référence à un « élève allophone nouvellement arrivé » et scolarisé, donc hors jeunes en attente de scolarisation et jeunes pris en charge par une mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

En 2021-2022, tout au long de l'année, 77 435 élèves allophones nouvellement arrivés ont été scolarisés, 35 374 dans une école élémentaire, 31 826 dans un collège et 10 235 dans un lycée. S'y ajoutent 1 343 jeunes pris en charge par une MLDS **↘ figure 1**.

Par rapport à l'année scolaire 2020-2021, le nombre d'élèves scolarisés recensés par l'enquête a augmenté de 20 %, soit 12 871 élèves de plus (note d'information n° 22.27).

Les plus fortes augmentations ont eu lieu dans les académies de Nice (+ 68 %), de Normandie (+ 68 %), de Besançon (+ 62 %), de Dijon (+ 57 %) et de Strasbourg (+ 50 %). La Guadeloupe et la Réunion voient quant à elles leurs effectifs baisser respectivement de 26 % et 14 % par rapport à 2020-2021.

Entre les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés en niveau élémentaire ainsi que celui en niveau collège

augmentent tous deux de 23 %. Sur la même période, l'augmentation au niveau lycée est de 4 % (note d'information n° 22.27).

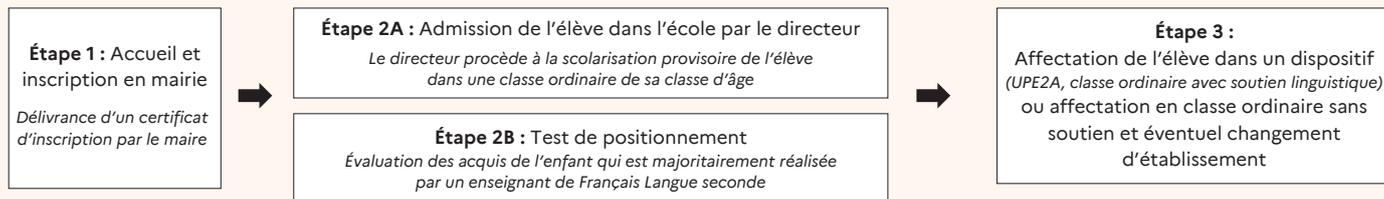
Un tiers des élèves positionnés en septembre

Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les besoins éducatifs des élèves allophones nouvellement arrivés sont mis en évidence par un test de positionnement initial. Il s'agit d'une évaluation permettant de déterminer leur niveau de scolarisation antérieur, leurs acquis initiaux en langue française, ainsi que leurs compétences scolaires (en mathématiques notamment). Les exercices peuvent être réalisés dans la langue d'origine de l'élève. Ce besoin est réévalué tout au long de la scolarité par l'équipe pédagogique.

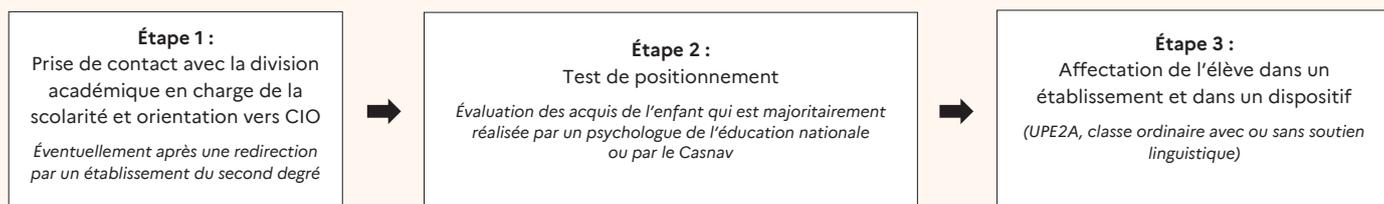
Pour une partie des élèves de l'année scolaire 2021-2022, le positionnement a été réalisé avant la rentrée scolaire 2021. Il s'agit alors d'élèves maintenus, en raison de leurs besoins, dans des dispositifs spécifiques à cheval sur les deux années scolaires (2020-2021 et 2021-2022). Cependant, plus des deux tiers des élèves (68 %) sont arrivés au cours de l'année 2021-2022 (contre 52 % en 2020-2021), ce sont les néo-arrivants. D'autre part, si les arrivées s'observent tout au long de l'année, le flux des entrées est toutefois plus important en septembre : 33 % des néo-arrivants en 2021-2022 sont positionnés à cette période (49 % en 2020-2021).

Scolarisation d'un élève allophone en 2021-2022 dans...

► le 1^{er} degré (CP à CM2) : 35 374 scolarisés en écoles élémentaires



► le 2^d degré (Collège et Lycée) : 31 826 scolarisés en collèges et 10 235 en lycées



+ 1 343 pris en charge par les missions lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) au cours de 2021-2022

+ 294 jeunes en attente d'une scolarisation au 1^{er} juillet 2022

Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.
Source : DEPP, enquête EANA 2021-2022.

Réf. : Note d'Information, n° 23.23. DEPP

La structure à l'origine de ce positionnement initial diffère selon le degré de scolarisation. Dans les écoles élémentaires, l'évaluation est faite au niveau local par un enseignant possédant une certification complémentaire dans l'enseignement français langue seconde (75 % des cas) ou par l'équipe pédagogique (11 %). Pour le second degré, les structures à l'origine du positionnement sont les centres d'information et d'orientation (CIO, 29 %) ou les centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV, 28 % des cas). Les résultats de ce test de positionnement permettent d'élaborer les réponses pédagogiques les mieux adaptées à chaque élève.

294 allophones sont en attente d'une affectation en juin 2022

En juin 2022, 294 allophones sont en attente d'une scolarisation et d'une prise en charge dans un dispositif spécifique, bien qu'ils aient fait l'objet d'un positionnement, le plus souvent par le CASNAV. 35 % d'entre eux ont réalisé leur test de positionnement avant le 1^{er} janvier 2022.

90 % des écoliers allophones sont scolarisés moins de deux semaines après le test de positionnement

Dans le premier degré, le test de positionnement se fait en même temps ou après l'inscription dans un établissement. Ainsi, dans le cas où l'élève est inscrit dans une école pourvue d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), celui-ci peut être positionné dans un dispositif le jour même par l'enseignant FLS. Cette situation correspond à celle de 72 % des élèves allophones scolarisés en 2021-2022 dans le premier degré [↘ figure 2](#).

Pour le second degré, à l'inverse, l'inscription dans un établissement intervient à la suite de l'affectation prononcée suite au positionnement. Le délai de prise en charge des élèves allophones est donc plus long dans le second degré. 54 % des collégiens allophones scolarisés en 2021-2022 et 52 % des lycéens ont attendu moins de deux semaines pour être pris en charge après leur test de positionnement. En revanche, 12 % des collégiens et 16 % des lycéens allophones ont dû attendre plus de trois mois avant d'intégrer le système scolaire après leur test de positionnement.

2 Délais avant prise en charge des élèves allophones scolarisés en 2021-2022 selon le degré, et des jeunes en MLDS (en %)

| Durée avant prise en charge (délai entre le positionnement et l'entrée dans le premier dispositif) | École | Collège | Lycée | MLDS |
|--|------------|------------|------------|------------|
| Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date | 72,3 | 27,7 | 34,1 | 21,1 |
| Entre 1 et 14 jours | 18,0 | 26,0 | 18,2 | 16,7 |
| Entre 15 et 30 jours | 3,5 | 15,2 | 12,3 | 17,1 |
| Entre 1 et 3 mois | 2,9 | 19,2 | 19,1 | 30,1 |
| Entre 3 et 6 mois | 1,0 | 4,9 | 8,0 | 9,5 |
| Entre 6 mois et 1 an | 1,1 | 4,8 | 4,5 | 3,6 |
| 1 an et plus | 1,3 | 2,4 | 3,9 | 2,0 |
| Ensemble | 100 | 100 | 100 | 100 |

Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou dans le second degré et jeunes accueillis en MLDS, en 2021-2022, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.
Source : DEPP, enquête EANA 2021-2022.

Réf. : Note d'Information, n° 23.23. DEPP

Après une hausse continue depuis 2016-2017, la part des lycéens qui attendent plus de trois mois une scolarisation diminue fortement en 2021-2022 : 17 % en 2016-2017, puis 20 %, 22 %, 25 % et 16 % en 2021-2022.

Les jeunes allophones accueillis en MLDS ont les délais de prise en charge les plus longs : seulement 38 % sont pris en charge deux semaines après leur test de positionnement ; 15% d'entre eux restaient sans solution trois mois après leur test de positionnement. Entre les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, la part des élèves attendant plus d'un an entre le test de positionnement et l'entrée dans un dispositif a diminué. La part des élèves scolarisés en collège ayant attendu plus d'un an est passée de 3,4 % durant l'année scolaire 2020-2021 à 2,4 % en 2021-2022 ; la part des élèves allophones en lycée dans ce cas est passée de 5,5 % à 3,9 %.

80 % des élèves allophones ont déjà été scolarisés avant leur arrivée en France

Parmi les allophones nouvellement arrivés et scolarisés en 2021-2022, 80 % étaient déjà scolarisés avant leur arrivée en France (77 % en 2020-2021 et 78 % en 2018-2019). Lors de cette scolarisation antérieure, l'élève a été scolarisé dans sa (ou dans ses) langue(s) première(s) dans 85 % des cas. 67 % ne parlent qu'une seule langue en dehors du français, 29 % en parlent deux. Les lycéens parlent plus fréquemment deux langues ou plus en dehors du français (42 % d'entre eux, contre 38 % des collégiens et 27 % des élèves des écoles élémentaires). En effet, le nombre de langues parlées augmente avec l'âge : 26 % des élèves de moins de 10 ans parlent au moins deux langues en dehors du français, contre 36 % des élèves de 10 à 15 ans et 41 % des élèves de 16 ans ou plus.

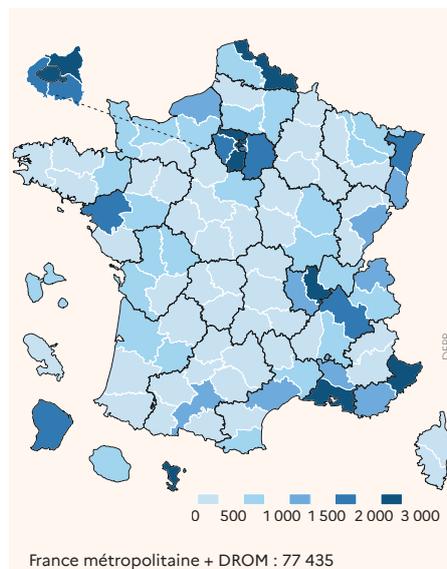
Parmi les élèves allophones, les garçons représentent 57 % des effectifs, contre 51 % pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires, collèges et lycées. Ce pourcentage est en baisse depuis 2020-2021 après une hausse continue de 2016-2017 (57 %) à 2018-2019 (59 %). Plus les élèves sont âgés, plus la proportion de garçons est importante : on compte 52 % de garçons parmi les écoliers allophones, 58 % parmi les collégiens et 69 % parmi les lycéens. Au niveau lycée, comme au niveau général, on observe une hausse continue de la part des garçons jusqu'en 2018-2019 (de 67 % en 2016-2017 à 74 % en 2018-2019) puis une baisse jusqu'à 67 % en 2021-2022. Le même mouvement s'observe au collège où la part des garçons passe de 59 % en 2016-2017 à 62 % en 2018-2019 avant de redescendre à

58 % en 2021-2022. La part des garçons est stable en élémentaire (53 %).

Le nombre d'élèves allophones scolarisés est contrasté suivant les territoires

Les départements de la Seine-Saint-Denis, du Rhône, du Nord, de l'Essonne et du Val-d'Oise sont ceux qui scolarisent le plus d'élèves allophones (entre 2 500 et 3 000). À l'inverse, les départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et de Mayenne en scolarisent chacun moins de cent **figure 3**. Les élèves allophones recensés par cette enquête ne sont pas tous scolarisés au même moment de l'année scolaire, certains arrivant en cours d'année. De plus, certains élèves allophones peuvent également devenir autonomes en cours d'année et ne plus avoir besoin de dispositif spécifique. Cependant, le fait de comparer le nombre d'élèves allophones scolarisés durant au moins une période de l'année scolaire au nombre total d'élèves scolarisés dans les départements apporte un éclairage complémentaire. Au niveau national, pour mille élèves scolarisés en 2021-2022, le nombre d'élèves allophones est de 7,9. Ils sont 27 à Mayotte et 23 en Guyane. Les départements du Cantal, du Doubs, du Territoire-de-Belfort, des Alpes-Maritimes, du Lot-et-Garonne,

3 Nombre d'élèves allophones scolarisés en élémentaire ou dans le second degré en 2021-2022



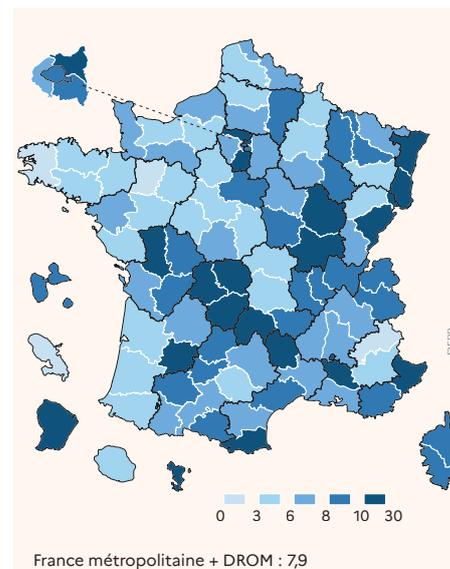
Lecture : en 2021-2022, dans les Alpes-Maritimes, entre 2 000 et 3 000 élèves allophones nouvellement arrivés ont été scolarisés en élémentaire ou dans le second degré.
Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou dans le second degré en 2021-2022, hors MLDS, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.
Source : DEPP, enquête EANA 2021-2022.
 Réf. : Note d'Information, n° 23.23. DEPP

du Vaucluse et de la Creuse en comptent entre 13 et 14. Les départements des Hautes-Alpes et de Mayenne en comptent quant à eux moins de 2. Mayotte et les Alpes-Maritimes ont la particularité d'être dans les dix premiers départements à la fois pour le nombre d'allophones scolarisés (plus de 2 000) et pour la part de ceux-ci par rapport à leur effectif total d'élèves (plus de 13 %) **figure 4**.

Neuf élèves sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique

Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans des dispositifs d'aide (unité pédagogique pour élèves allophones arrivant [UPE2A]), ou bien bénéficier d'un soutien linguistique en classe ordinaire ; ils peuvent aussi bénéficier de modules d'accueil temporaire. Les élèves ayant été, dans leur pays d'origine, très peu, voire pas du tout scolarisés, peuvent intégrer une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non scolarisés antérieurement (UPE2A-NSA).

4 Nombre d'élèves allophones pour 1 000 élèves scolarisés en élémentaire ou dans le second degré en 2021-2022



Lecture : en 2021-2022, dans les Alpes-Maritimes, pour 1 000 élèves scolarisés en élémentaire ou dans le second degré, entre 10 et 30 sont allophones nouvellement arrivés.
Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou dans le second degré en 2021-2022, hors MLDS, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.
Source : DEPP, enquête EANA 2021-2022.
 Réf. : Note d'Information, n° 23.23. DEPP

Pour l'année 2021-2022, 89 % des élèves allophones bénéficient d'une scolarité dans un dispositif spécifique ou d'un soutien linguistique ↘ **figure 5**. C'est au collège que cette prise en charge est la plus fréquente : 93 % des collégiens intègrent un dispositif, contre 84 % en élémentaire. À l'inverse, 11 % des élèves allophones sont donc scolarisés en milieu ordinaire sans soutien linguistique, et ce pour l'une des raisons suivantes : manque de places, absence de dispositif dans la zone géographique de l'élève, attente d'une affectation.

Une prise en charge en UPE2A majoritairement

Quel que soit le degré de scolarisation, les élèves allophones intègrent majoritairement une UPE2A ou une UPE2A-NSA (65 %), 21 % se retrouvent dans une classe ordinaire avec soutien linguistique ↘ **figure 5**. Il existe cependant des disparités territoriales dans les modes de prise en charge. Sept départements scolarisent très peu (moins de 20 %) d'élèves allophones dans un dispositif UPE2A (y compris UPE2A-NSA) : Lozère, Manche, Mayotte, Mayenne, Calvados, Creuse et Loire-Atlantique. À l'inverse, dans certains départements, ils sont quasi-exclusivement scolarisés en UPE2A (plus de 90 %) : Aube, Marne, Paris, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et La Réunion.

71 % des allophones sont « à l'heure » en élémentaire, 53 % sont « en retard » au collège

Plus de sept élèves allophones scolarisés en élémentaire sur dix sont « à l'heure », c'est-à-dire que leur âge correspond à l'âge théorique pour ce niveau de formation. À l'école élémentaire, les retards de 2 ans ou plus relèvent de l'exception (autour de 3 %) ↘ **figure 6**.

Au collège, la proportion d'élèves allophones « à l'heure » est nettement plus faible : plus de la moitié des collégiens (53 %) sont en décalage par rapport à leur classe d'âge. Pour 77 % des collégiens allophones en décalage avec leur classe d'âge, ce décalage est d'un an.

Parmi les élèves allophones scolarisés en lycée, 47 % sont inscrits dans une formation professionnelle du second degré, majoritairement en première année de CAP ou en seconde professionnelle (contre 28 % pour l'ensemble des lycéens). 15 % des lycéens allophones sont scolarisés dans une classe spécifique pour allophone sans module de rattachement à un niveau scolaire. Parmi les

5 Répartition des élèves allophones selon le mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif (en %)

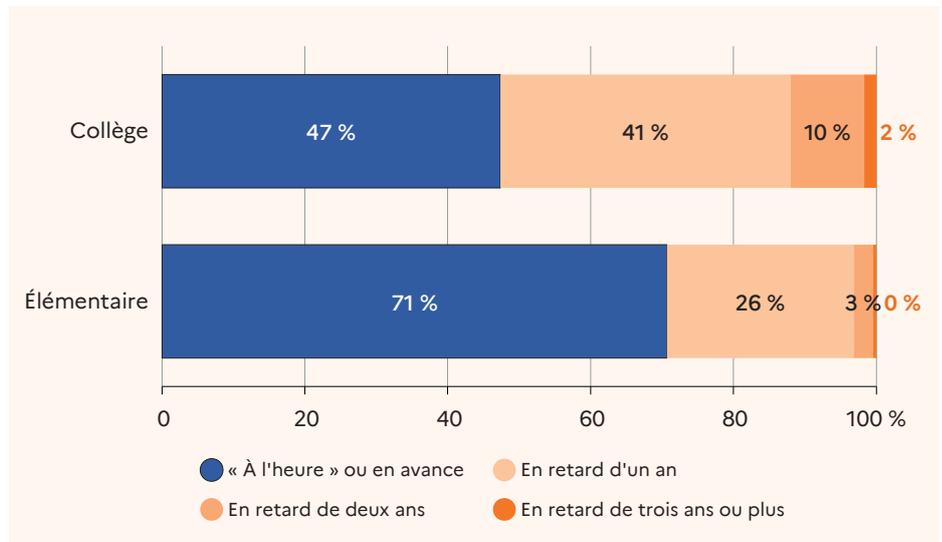
| Mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif | Ensemble | École | Collège | Lycée |
|---|------------|------------|------------|------------|
| Classe cursus ordinaire sans soutien linguistique | 11 | 16 | 7 | 10 |
| Avec un dispositif de soutien linguistique | 89 | 84 | 93 | 90 |
| UPE2A | 59 | 55 | 65 | 58 |
| Classe cursus ordinaire avec soutien linguistique | 21 | 26 | 16 | 18 |
| UPE2A-NSA | 6 | 3 | 10 | 7 |
| Autre | 2 | 1 | 3 | 8 |
| Ensemble | 100 | 100 | 100 | 100 |

Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en 2021-2022, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année, hors élèves pris en charge par un dispositif d'accueil de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

Source : DEPP, enquête EANA 2021-2022.

Réf. : Note d'Information, n° 23.23. DEPP

6 Retard scolaire des élèves allophones en élémentaire et au collège



Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones nouvellement arrivés, scolarisés en élémentaire ou au collège lors de l'année scolaire 2021-2022, qu'ils soient arrivés ou non au cours de cette année.

Source : DEPP, enquête EANA 2021-2022.

Réf. : Note d'Information, n° 23.23. DEPP

38 % de lycéens allophones inscrits dans le second cycle général et technologique, 75 % sont en classe de seconde.

11 271 écoles et établissements accueillent des élèves allophones

Parmi les 11 271 écoles et établissements accueillant au moins un élève allophone, 7 164 sont des écoles élémentaires, 2 814 des collèges et 1 256 des lycées. En moyenne, sept allophones sont accueillis au sein des établissements accueillant des élèves allophones. Mais la moitié d'entre eux scolarisent trois élèves allophones ou moins, et 28 % un seul élève. Les écoles, souvent de plus petite taille, scolarisent moins d'élèves allophones (en moyenne cinq élèves par école). À l'inverse, 9 % des établissements accueillant des allophones en scolarisent vingt ou plus ; il s'agit en majorité de collèges. Ainsi, 38 % des allophones sont scolarisés dans un établissement en scolarisant vingt ou plus. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 23.23, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques